

Association « Le vert de terre » CONTRAT D'ACHAT DE PAIN 2025 Entre

Le « consommateur » d'une part NOM : Prénom :

Adresse :

Tél : Mobile : Mail :

Et le boulanger d'autre part **Besson Bruno "LEVAIN SUR 20" boulangerie artisanale**
Beauchamp 24610 MONTPEYROUX **besson.bruno@club-internet.fr**

Téléphone : 05.53.81.40.70

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat : Le présent contrat est passé entre le « consommateur » et le boulanger pour l'approvisionnement chaque semaine de pain(s) bio pendant une saison comprise entre les mois **de janvier et décembre 2025**

Article 2 : Fabrication du pain et obligation du boulanger : Le boulanger fabrique les pains au levain naturel à partir de graines et farines issues de l'agriculture biologique.

PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE CERTIFIES PAR FR-BIO-01 32600 L'ISLE JOURDAIN *LEVAIN SUR 20 : RCS Bergerac 831830641 – NAF 4871Z*

Le boulanger s'engage à livrer chaque vendredi les pains commandés par les amapiens et à être présent à la distribution **le 1er vendredi** de chaque mois afin de régulariser les paiements de pains du mois précédent.

Article 3 : Obligation du « consommateur » : Le « consommateur » s'engage

- Soit à prendre chaque semaine le ou les mêmes pains

- Soit à commander le ou les pain(s) désirés par mail avant le mercredi soir précédent la livraison

Le consommateur s'engage à commander du pain au moins une fois par mois.

Le « consommateur » doit être adhérent de l'association « le vert de terre ».

Le « consommateur » s'engage dans une démarche de soutien au producteur dans le respect de l'éthique des pratiques en AMAP.

En cas de départ de l'association, le « consommateur » s'engage à trouver un remplaçant.

Le « consommateur » s'engage à venir chercher son pain chaque semaine sur le lieu de distribution. S'il a un empêchement, il en informera dès que possible le boulanger.

Le cas échéant, le pain non récupéré sera redistribué au sein de l'association, ou donné à d'autres associations caritatives.

Le « consommateur » s'engage à payer le prix indiqué (articles 5 et 6).

Article 4 : La livraison du pain se fait dans l'après - midi du vendredi ;

La distribution de pain se fait le vendredi de 19h à 20h

Article 5 : Choix des pains

Nom du pain	Poids	Prix
Le « 20 sur 20 » Pain de campagne T80	1 kg	5.60 €
Le « 20 sur 20 »	500g	2.80 €
Le 5 Graines	500g	4.00 €
L'Épeautre	500g	3.80 €
Le Petit Épeautre	500g	6.80 €
Le « 50/50 » (Seigle et Froment)	750g	4.90 €
Le « 100 pour 100 » (Pain complet T110)	500g	3.10 €
Le Figues	600g	6.50 €
Le Raisin	600g	6.50 €
L'Olive noire	600g	5.90 €
Le Noix	500g	6.90 €
L'Abricot Noisette	600g	6.50 €
Le Riz Sarrasin Mais	500g	4.70 €
Le Pur Sarrasin	500g	4.70 €
Le Riz Châtaigne	450g	7.00 €

Périodicité	Votre commande
Livraison de pain tous les vendredis	
Livraison de pain une fois par mois, le 1er vendredi du mois	
Je commande le mercredi par mail et ma commande peut varier	
Autre demande	

Article 6 : Modalités de paiement

Le consommateur peut

- Soit payer à l'avance les pains qu'il pense prendre chaque semaine

- Soit venir régler au boulanger les pains commandés dans le mois précédent :

Le « consommateur » « Lu et approuvé »

Le boulanger « Lu et approuvé »